

La Haute-Saône

Chiffres Clés

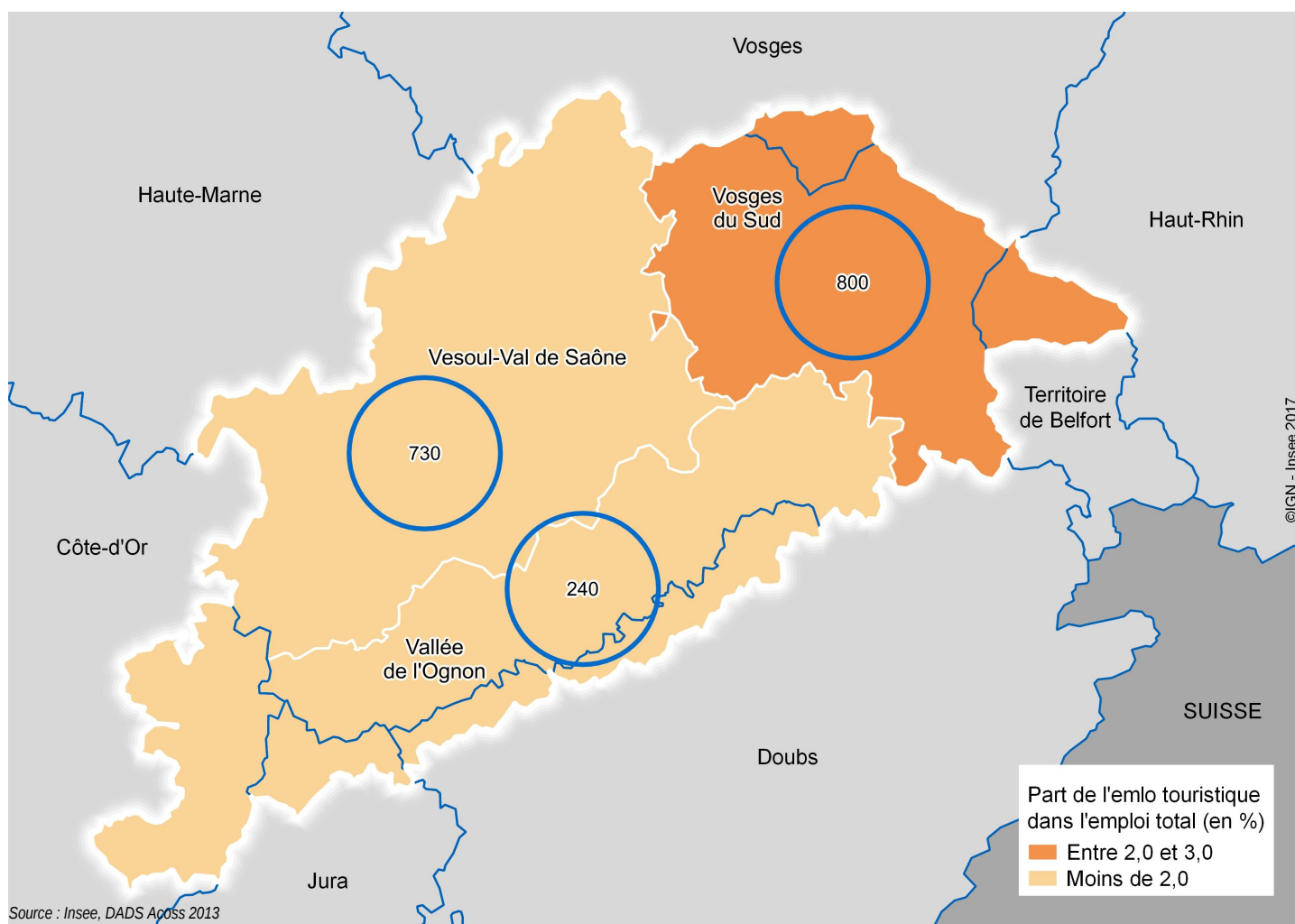
- 1 230 emplois liés à la présence de touristes
- 4 % de l'emploi lié au tourisme régional
- 1,7 % de l'emploi du département
- Emploi minimum (janvier) : 980
- Emploi maximum (août) : 1 650

La fréquentation touristique génère 1 230 emplois en Haute-Saône en moyenne annuelle en 2013. Avec un pic de 1 650 emplois atteint en août et un creux de 980

en janvier, la saisonnalité de l'emploi haut-saônois induit par la présence de touristes est un peu plus marquée qu'en Bourgogne-Franche-Comté. En moyenne annuelle, l'emploi lié à la présence de touristes en Haute-Saône représente 1,7 % de l'emploi départemental, soit un poids sensiblement plus faible que la moyenne régionale (2,9 %). Son poids est toutefois plus élevé dans la zone des Vosges du Sud, avec 800 emplois liés à la fréquentation touristique,

qui représentent 2,9 % de l'emploi total. Avec 6,6 % de l'emploi lié à la présence de touristes, le poids de la restauration est très faible dans ce département et dans la plupart de ses territoires, à l'exception de la zone de Vesoul Val de Saône où il pèse le double. La Haute-Saône est le département de Bourgogne-Franche-Comté où le poids du commerce est le plus élevé, représentant 28 % des emplois induits par la fréquentation touristique.

1 L'emploi lié à la présence de touristes dans les différentes zones touristiques en Haute-Saône

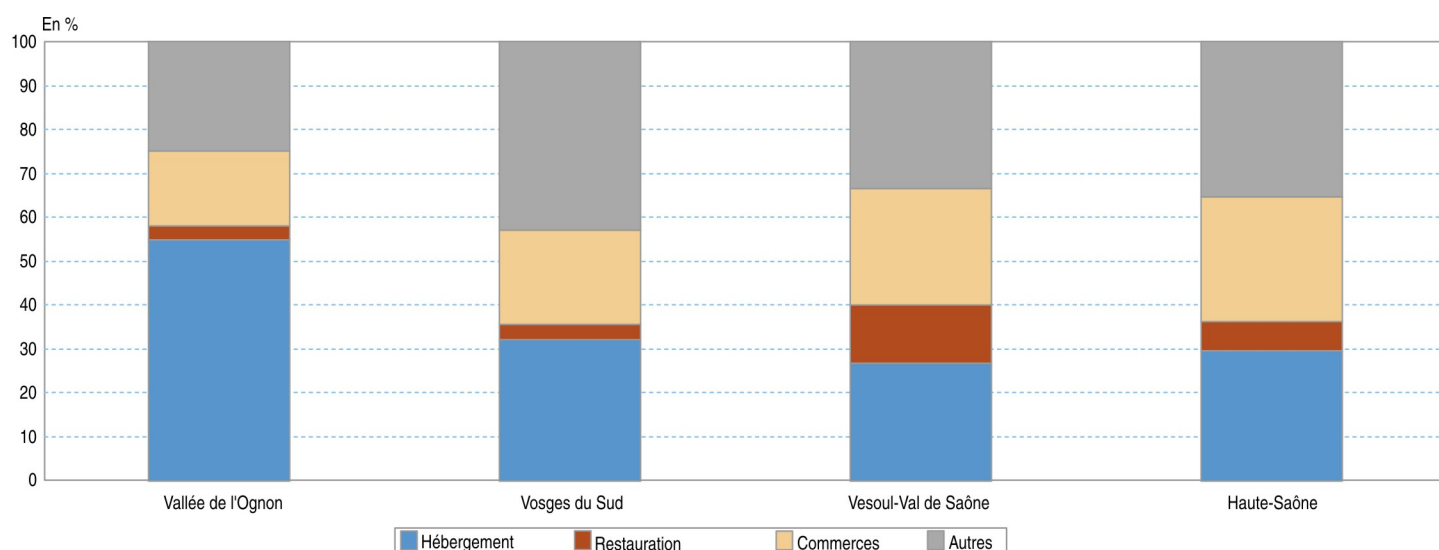


2 Principales caractéristiques de l'emploi lié à la présence de touristes en Haute-Saône

Zone touristique *	Vesoul-Val de Saône	Vallée de l'Ognon	Vosges du Sud	Haute-Saône
Emploi touristique mensuel moyen	730	240	800	1 230
Part dans l'emploi total de la zone (%)	1,6	1,8	2,9	1,7
Emploi minimum	530	200	660	980
Emploi maximum	1 030	320	1 000	1 650

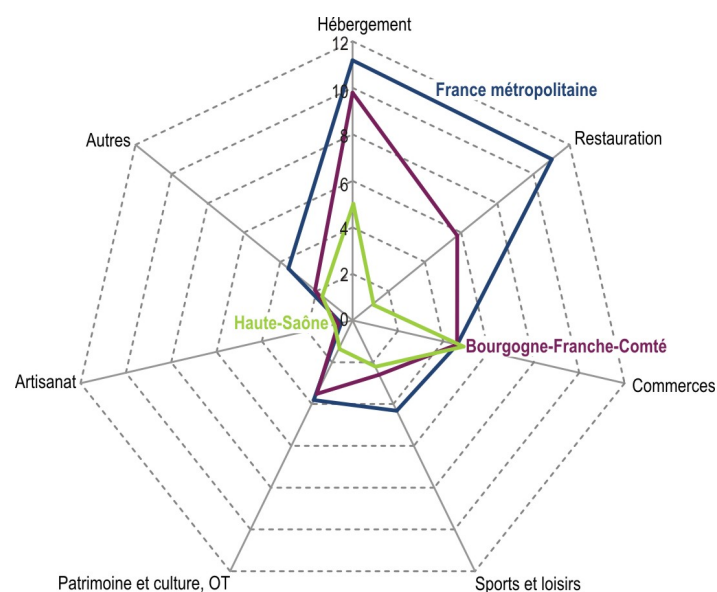
(*) certaines zones touristiques débordent des frontières départementales. En conséquence, l'emploi touristique du département peut être inférieur à la somme de l'emploi touristique des zones qui le composent.
Source : Insee, DADS Acooss 2013

3 Répartition sectorielle de l'emploi lié à la présence de touristes en Haute-Saône



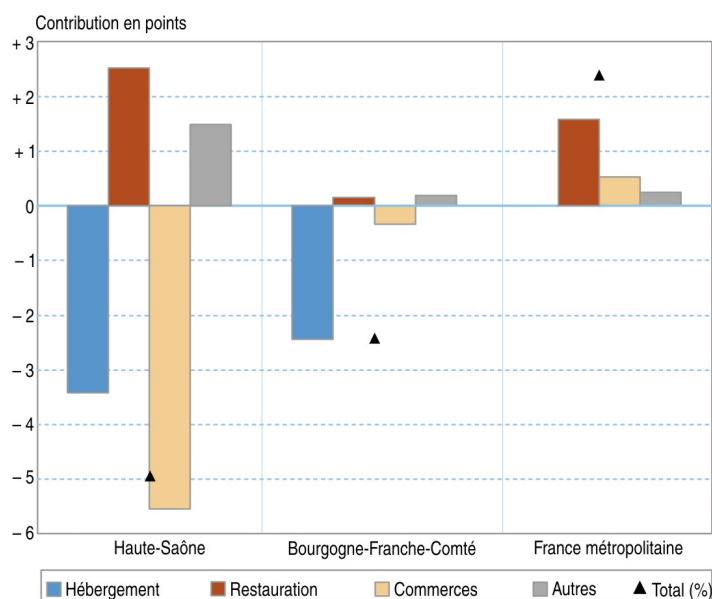
Autres : sports, loisirs, patrimoine, culture, offices de tourisme, artisanat et divers activités de services
 Source : Insee, DADS Acooss 2013

4 Nombre d'emplois liés à la présence de touristes pour 1 000 emplois en Haute-Saône



Autres : autres activités de services
 Source : Insee, DADS Acooss 2013

5 Contributions sectorielles à l'évolution de l'emploi lié à la présence de touristes en Haute-Saône



Autres : sports, loisirs, patrimoine, culture, offices de tourisme, artisanat et divers activités de services
 Note : L'emploi lié à la présence de touristes en Bourgogne-Franche-Comté a diminué de 2,4% entre 2009 et 2013. Sur cette période, l'évolution de la restauration le fait augmenter de 0,2%.
 Source : Insee, DADS Acooss, 2009-2013

Définitions, méthodes, sources

Emploi lié à la fréquentation touristique : l'emploi touristique estimé correspond à l'ensemble des emplois générés par la fréquentation touristique, c'est-à-dire à l'emploi directement imputable à la présence de visiteurs (touristes ou excursionnistes) sur la zone de « réception ». Ainsi la majorité des moyens de transport et des agences de voyage sont exclus du champ car ils ne représentent pas une dépense sur la zone de réception.

Estimation de l'emploi touristique : les établissements concernés par la fréquentation touristique sont sélectionnés à partir de leur code APE (activité principale exercée) issu de la Nomenclature d'activités françaises (NAF rev2). Pour les activités dites 100 % touristiques comme l'hébergement, l'emploi touristique correspond à l'emploi total puisque ces activités n'existeraient pas sans la présence de touristes. Pour les autres activités dites partiellement touristiques, comme la restauration ou les commerces, l'emploi lié à la présence de touristes est estimé en retranchant à l'emploi total un emploi théorique lié à ses résidents.

Sources : L'emploi salarié induit par le tourisme est estimé à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Les DADS sont des documents administratifs obligatoires pour toutes les entreprises employant des salariés. L'emploi non salarié est estimé à partir des données de l'Acooss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale) qui collecte les cotisations sociales et les contributions sociales (CSG-CRDS) des non-salariés.